

INTRODUCTION

Marianne DOURY

Laboratoire Communication et Politique, CNRS

Ce numéro propose un ensemble d'articles consacrés à l'argumentation, envisagée à travers sa matérialité langagière – ce qui est bien le moins pour une revue intitulée *Verbum*. Un tel choix est loin d'aller de soi : la dimension verbale de l'argumentation n'est pas prise en compte – ou du moins, pas centralement – dans nombre de travaux sur l'argumentation, et en particulier ceux qui développent une perspective logique, cognitive, psychologique ou philosophique sur l'argumentation, et dont le premier souci est souvent de « débarrasser » les argumentations soumises à l'analyse de leurs oripeaux langagiers afin de les ré-écrire sous une forme dépouillée de leur chair verbale, soupçonnée faire obstacle à la saisie de leur structure logique ou conceptuelle¹. Dans la sphère anglo-saxonne notamment, l'observation de Plantin, qui en vient à se demander si « l'objet de l'analyse rhétorique américaine n'est pas le discours moins le langage » (1990 : 81), semble encore largement d'actualité.

C'est très exactement la perspective opposée qui sera adoptée ici : on considérera que le langage n'est pas un habillage de l'argumentation, mais lui est co-extensif (Maingueneau 1994 : 266). La focalisation de ce numéro sur la question de l'inscription langagière de l'argumentation cherche à prendre au sérieux l'opposition proposée par Ducrot il y a plus de trente ans entre argumentation et raisonnement ou inférence (Ducrot 1980 : 10-11). Certes, on ne peut pas analyser une argumentation sans tenir compte de ce à quoi renvoient les mots qui l'expriment ; mais il ne faut pas en déduire qu'une analyse de contenu – l'identification des *informations* apportées par un texte ou un discours – permettrait de restituer la *construction argumentative* d'un

¹ Sur la défiance de nombreux théoriciens normatifs de l'argumentation vis-à-vis du langage naturel et sur les dangers inhérents à une reconstruction visant à « sortir l'argumentation du langage », voir notamment Plantin 2002 : 235-6.

texte. Un état du monde, par lui-même, n'argumente pas : c'est sa mise en mots qui va comporter des « indications de direction » vers telle conclusion plutôt que telle autre, lui conférer une orientation argumentative ; « les valeurs informatives – lorsqu'il y en a, sont en fait dérivées de valeurs argumentatives plus profondes, et non l'inverse » (Anscombe 1995 : 187).²

Les soirées électorales sont de merveilleux terrains pour observer la façon dont les hommes politiques s'escriment à « faire parler » des données qu'on tendrait à considérer comme « brutes » (des pourcentages, éventuellement avec décimales) pour les faire jouer comme arguments en faveur d'une conclusion qui leur soit favorable.

Ainsi, lors de la soirée électorale du deuxième tour des élections présidentielles de 2002, un journaliste commentait les scores respectifs de Jean-Marie Le Pen et de Jacques Chirac de la façon suivante (France 2, 5 mai 2002) :

Jean-Marie Le Pen va à peine au-delà de son score de premier tour si on y ajoute les voix de Bruno Mégret. [...] Jacques Chirac est le Président le mieux élu de la 5e République, plus de soixante pour cent des Français ont voté pour lui.

Dans les deux cas, il s'agit, pour le journaliste, de signifier une valeur légèrement supérieure à un nombre de référence (un score antérieur pour Jean-Marie Le Pen, un « chiffre rond » pour Jacques Chirac). Le choix de « à peine au-delà » pour Jean-Marie Le Pen, dans les termes de Ducrot, « oriente vers le moins » : il présente comme suite idéale du discours une conclusion du type « ce résultat n'est pas terrible ». A l'inverse, le choix de « plus de », appliqué au score réalisé par Jacques Chirac, suggère son ampleur à ce jour inégalée.

De façon similaire, cinq ans plus tard, après le premier tour des élections présidentielles, Jean-François Copé³ commentait ainsi le score de 30,4%⁴ obtenu par Nicolas Sarkozy (France 2, 22 avril 2007) :

Y a quand même beaucoup de gens, près de 11 millions sinon plus, qui ont considéré que y avait pas que la gauche qui incarnait l bien et nous qui étions censés être les idiots d service.

² Ce numéro ne s'inscrit pas dans son ensemble dans le cadre de l'Argumentation dans la Langue ; mais tous les articles qui le composent dépassent une conception informationnelle de la communication argumentative pour questionner la matérialité langagière de l'argumentation.

³ Député UMP, alors porte-parole du gouvernement Villepin.

⁴ Il s'agissait d'une évaluation provisoire, le score final réalisé par Nicolas Sarkozy étant de 31,18% des suffrages exprimés.

« Près de », d'un point de vue référentiel, c'est « moins de » ; mais d'un point de vue argumentatif, « près de X » ouvre au même type de conclusions que X – ce qui autorise d'ailleurs Copé à la surenchère « sinon plus ». Copé met par ailleurs en œuvre un procédé récurrent dans les soirées électorales, qui consiste à traduire les pourcentages en valeurs absolues – ce qui, une fois de plus, d'un point de vue référentiel, ne change rien : ce sont bien les mêmes électeurs qui sont ainsi désignés – afin d'orienter leur évocation vers le « plus ».

On mentionnera un dernier exemple, intéressant en ce qu'il exhibe les stratégies les plus récurrentes de mise en discours argumentative de faits électoraux ; on la doit à Guillaume Peltier, porte-parole de Philippe de Villiers, qui répond à un journaliste qui l'interroge au cours de la même soirée :

J : 2,4% c'est une déception ?

GP : C'est tout le contraire [...] nous venons de franchir le million de suffrages dans un contexte difficile [...]

J : Mais tout de même [Philippe de Villiers] fait moins qu'en 95 quand il s'était présenté.

GP : Mais le contexte a changé, Roland Cayrol l'a dit. Aujourd'hui, on fait cinq fois plus que les sondages de cette semaine : les sondages nous donnaient à 0.5%, nous faisons deux et demi ; nous sommes devant le Parti Communiste, devant les Verts ; aujourd'hui le Mouvement pour la France est une grande force politique.

Le passage, de la formulation en pourcentage (2,4 %) proposée par le journaliste, à la valeur numérique correspondante (plus d'un million d'électeurs), et la substitution de comparaisons quantitatives favorables (comparaison aux scores prévus par les sondages ou aux scores réalisés par d'autres partis) à la comparaison défavorable (avec le score obtenu par Philippe de Villiers en 1995) concourent à orienter argumentativement une donnée qui constitue un objet d'accord entre les interlocuteurs, et à lui permettre de servir la conclusion explicitée à la fin de cet extrait : « *aujourd'hui le Mouvement pour la France est une grande force politique* ».

Ainsi, prendre au sérieux la façon dont les locuteurs formulent les séquences argumentatives qu'ils élaborent, en interaction (dans une construction collaborative des positions distribuées sur les acteurs en dialogue) ou en production monologique (dans un jeu monogéré de « dialogue » avec le contre-discours), permet d'éviter un double écueil :

– Considérer que l'argumentation n'est qu'une affaire de contenu, ce qui fait trop souvent verser l'analyse argumentative dans la pure paraphrase. C'est la tendance dans laquelle tombent certains travaux en sciences sociales qui, répertoriant les thèmes abordés par les acteurs sociaux sur un sujet

donné, affirment restituer leur « argumentaire » ; c'est également le défaut de nombre de copies d'étudiants qui, en lieu d'analyse argumentative, se contentent de « dire autrement », sans apport clair de la nouvelle formulation, ce qui est déjà dit dans les données.

– Concéder que l'analyse argumentative doit pouvoir être objectivée par des indices linguistiques, mais penser que l'étude des connecteurs et opérateurs argumentatifs épuise la question de l'inscription langagière de l'argumentation. Cette démarche connaît un succès indéniable, en particulier auprès de certains enseignants du secondaire chargés d'initier les élèves à l'analyse argumentative de textes, sans doute en raison de son caractère sécurisant : elle fournit des repères relativement bien décrits, et en nombre raisonnable, auxquels accrocher l'analyse. Mais elle ne rend pas justice à la démarche de ceux qui en sont à l'origine (je pense aux travaux d'Anscombe et Ducrot et de tous ceux qu'ils ont inspirés), pour qui l'analyse argumentative – même dans le cadre de l'argumentation dans la langue – ne se limite pas au repérage et à la description du fonctionnement de quelques « mots-outils » ; et elle conduit à négliger d'autres formes d'inscription langagière de l'argumentation, qui peuvent constituer des ressources précieuses pour l'analyste.⁵

Certes, il serait vain d'attendre des séquences argumentatives qu'elles présentent une forme langagière spécifique, prévisible, qui révèle de façon univoque et stable les unités fonctionnelles qui la composent et les relations qui les structurent (Charolles 1980 : 38-39) ; mais il ne faut pas pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain, et renoncer à tirer le profit maximal de ce que la matérialité langagière peut nous dire de la dimension argumentative de textes et de discours.

Le présent numéro de *Verbum* ne prétend pas épuiser tout ce qu'une analyse ancrée dans les sciences du langage aurait à dire sur l'argumentation. Il parcourt cependant un certain nombre de pistes – certaines désormais classiques, d'autres plus novatrices, voire provocatrices – et cherche à explorer la question de l'inscription langagière de l'argumentation dans sa diversité : diversité des procédés linguistiques par lesquels le « sens argumentatif » est marqué (prépositions, adverbes, conjonctions diverses, mais aussi mots « pleins », constructions syntaxiques, locutions figées...) ; diversité des catégories argumentatives susceptibles d'être marquées linguistiquement (unités fonctionnelles comme « argument » ou « conclusion », mais aussi type d'argument, structuration argumentative, gestion de la charge de la preuve, évaluation méta-argumentative...) ; diversité des cadres théoriques enfin, qui

⁵ Sur la critique de la centration excessive sur les connecteurs dans la didactique de l'argumentation, voir notamment Plantin (1994 : 92 ou dans ce volume), Moeschler (1994 : 94, 102), Nonnon (1996 : 70).

peut être dépassée par une attention commune prêtée à la matérialité langagière de l'argumentation.

Ce numéro peut être lu en suivant des regroupements gouvernés par des parentés théoriques entre les articles ; ainsi, les contributions de Carel, Atayan et Raccah sont toutes trois caractérisées par un fort enracinement dans les travaux d'Oswald Ducrot, qu'ils prolongent ou recomposent de façon originale. La contribution de Eemeren, Houtlosser et Snoeck-Henkemans inscrit la question des indicateurs argumentatifs dans le cadre pragma-dialectique, cadre que reprend largement Assimakis Tseronis dans son étude. Enfin, la conception de l'argumentation développée par Micheli fait fortement écho au cadre théorique proposé par Plantin, et l'intérêt manifesté par Goodwin et Cortes pour les « proto-théories » de l'argumentation, même s'il s'enracine clairement dans des références anglo-saxonnes, entre en résonance avec des préoccupations affirmées de longue date par Plantin (voir notamment Plantin 1990, 1995, 1996, 2005).

Il peut aussi être lu comme une discussion, parfois vigoureuse, sur certains nœuds théoriques – ainsi, le traitement des « connecteurs » tel qu'il est envisagé dans les articles de Carel, Plantin et van Eemeren *et al.*

Le parcours que nous proposons obéit davantage à une forme de changement de focale, des articles manifestant un intérêt pour des phénomènes « micro » aux contributions prenant en charge la dimension méta-argumentative des discours.

L'article de Marion Carel, « La particule *mais* est-elle une conjonction ? », s'inscrit dans la lignée désormais classique des descriptions linguistiques de *mais*, et propose de retravailler, dans le cadre de la Théorie des Blocs Sémantiques, la description élaborée depuis les années soixante-dix par Ducrot dans le cadre de la théorie de l'Argumentation dans la langue. Discutant les propositions de Frege, Lakoff et Ducrot, Carel propose de considérer que *mais*, loin de relier deux jugements, doit être décrit comme un opérateur de négation partielle. *Mais*, dans ses emplois argumentatifs, « fait le tri » à l'intérieur de la signification d'un segment présent dans son contexte gauche, en marquant que le locuteur exclut telle partie de son sens et affirme telle autre. En énonçant *Pierre est Républicain mais honnête*, le locuteur limite l'assertion en la niant partiellement : il exclut, à l'intérieur de sa signification, l'argumentation *il est Républicain et donc malhonnête* et y choisit l'argumentation *il est Républicain et pourtant honnête*. Le segment qui suit *mais* ne sert qu'à construire la négation partielle, et n'exprime pas nécessairement un jugement. *Mais* n'a donc rien d'un connecteur : il n'articule ni ne conjoint, mais redéfinit la portée d'une assertion en réorganisant son contenu sémantique. Carel montre que cette description permet de rendre compte de l'impossibilité de certains enchaînements en *mais*, en mettant au

jour un conflit entre les instructions attachées à la signification structurelle d'un terme et celles attachées à sa signification contextuelle.

Dans « Les instruments de structuration des séquences argumentatives », Christian Plantin cherche à ancrer la réflexion sur les indicateurs argumentatifs dans le modèle “Question → Réponses” de l'argumentation – c'est-à-dire dans un modèle qui conçoit le prototype de l'argumentation comme un dialogue qui se noue dans une situation structurée par l'émergence de (au moins) deux réponses possibles à une question. Pour Plantin, le caractère argumentatif d'une séquence peut, et doit, être déterminé indépendamment de la présence de particules connectrices, selon que la séquence peut ou non être considérée comme entrant dans une situation argumentative telle que définie plus haut. Les particules connectrices sont fondamentalement polyfonctionnelles, et la spécification de leur fonction est liée à l'interprétation globale de la séquence dans laquelle elles apparaissent : leur valeur argumentative éventuelle est donc seconde, dérivée du contexte, et non primitive. Plantin rappelle enfin que les particules connectrices « classiques » ne sont pas les seules à porter des informations relatives à l'organisation argumentative du discours : ce rôle peut notamment être porté par d'autres unités lexicales (verbes comme *prouver*, *induire*, *conclure*, ou substantifs méta-argumentatifs comme *argument*, *prémisse*, *objection*...).

Dans « Profils dialectiques et indicateurs de ‘coups’ argumentatifs », Frans H. van Eemeren, Peter Houtlosser et Francisca Snoeck-Henkemans exposent les travaux développés depuis une dizaine d'années à Amsterdam sur les indicateurs argumentatifs dans le cadre de la théorie pragmatodialectique. Les indicateurs envisagés dans cette étude marquent les différents « coups » qui contribuent à la réalisation des objectifs attachés à chaque étape d'une discussion critique (confrontation, ouverture, argumentation, conclusion), et qui concourent à l'examen critique de l'acceptabilité des points de vue en présence. La notion de profil dialectique permet précisément d'identifier les coups qui interviennent à ces différentes étapes, et en éclaire l'organisation. A partir de trois exemples (les indicateurs intervenant dans l'établissement des points de départ d'une discussion critique ; les indicateurs associés à une argumentation causale ; les indicateurs qui marquent une argumentation complémentaire coordonnée), les auteurs montrent le rôle que peuvent jouer les indicateurs dans la reconstruction de l'argumentation, prélude à son évaluation. L'analyse des indicateurs argumentatifs est donc intégrée à un modèle systématique de la discussion argumentative, qui spécifie leur fonction au regard d'un objectif idéal (la résolution du désaccord), et fait dépendre leur pertinence de la procédure communicationnelle qui caractérise une discussion critique. Les marques langagières prises en considération dans cette perspective ne se limitent ni aux mots ou expressions qui réfèrent directement à l'argumentation, ni aux connecteurs ou opérateurs classiquement identifiés comme

pivots langagiers de l'argumentation ; elles intègrent toute marque linguistique attachée à un coup, quelle qu'en soit la nature, susceptible d'intervenir à une étape donnée de la discussion ; et c'est le profil dialectique de l'étape considérée qui garantit la pertinence d'un coup, ou qui l'exclut de la reconstruction de l'argumentation en raison de son absence de fonctionnalité.

Assimakis Tseronis, quant à lui, dans « Les marqueurs d'une stratégie de gestion de la charge de la preuve : *franchement* et *en fait* qualifiant une thèse », s'intéresse centralement à une question qui, pour moi, est spécifiquement argumentative (en ce sens qu'il est impossible d'en rendre compte, même partiellement, dans un cadre d'analyse du discours, de linguistique textuelle ou d'analyse des interactions) : celle du devoir de preuve, de son attribution, de sa prise en charge, de la négociation de sa portée et, éventuellement, de l'évaluation de son succès. Sur la base des nombreuses occurrences qu'il a rassemblées, Tseronis montre comment l'adverbe de phrase *franchement* et la locution adverbiale *en fait*, lorsqu'ils qualifient un énoncé qui exprime la thèse du locuteur, participent d'une stratégie de gestion de charge de la preuve. Souligner la sincérité du locuteur, à la manière de *franchement*, ou le caractère hétérodoxe ou inattendu de la position avancée, à la manière de *en fait*, peut être un moyen de proposer un cadrage de la thèse qui en facilite la défense. En suggérant que la thèse avancée va, d'une manière ou d'une autre, contre les attentes de l'interlocuteur, *franchement* et *en fait* pointent l'existence d'un contre-discours potentiel. Le locuteur amène ainsi son interlocuteur à inférer de cet usage de *franchement* et *en fait* que, étant donné ce contexte polémique, si une thèse aussi audacieuse est avancée, c'est sans doute qu'elle a à son appui des arguments solides : on peut y voir une forme de stratégie d'intimidation, susceptible de renforcer le point de vue défendu et de « doper » l'argumentation associée. Cette étude montre ainsi que l'effet produit par l'usage de certains mots ou locutions doit être rapporté à la fonction argumentative de l'énoncé dans lequel ils entrent pour être pleinement compris.

L'article de Vahram Atayan, « Marqueurs de l'argumentation multiple dans la phrase relative », aborde la question, peu traitée dans les recherches francophones, de la structure de l'argumentation. Il s'intéresse aux indicateurs susceptibles de marquer une argumentation comme multiple – c'est-à-dire comme mobilisant plusieurs arguments au service d'une même conclusion. Atayan retient centralement le cas où le marqueur spécifie explicitement la nature multiple de l'argumentation : c'est la fonction par exemple de *même*, *voire*, *surtout* etc. pour le français, ou de *persino*, *addirittura*, *soprattutto* etc. pour l'italien. Mais il mentionne également les cas où certaines configurations syntaxiques ou lexicales signalent une identité fonctionnelle entre deux éléments, et contribuent donc au marquage d'une argumentation multiple lorsque ces éléments sont des arguments. La notion d'inscription langagière de l'argumentation dépasse, on le voit, la

question des connecteurs et opérateurs, pour prendre en charge d'autres modes de marquage, dont Atayan montre combien ils peuvent constituer des supports précieux à l'analyse. L'article de Vahram Atayan explore au plus près les rapports entre syntaxe et argumentation lorsqu'il cherche à déterminer les conditions qui permettent ou bloquent l'apparition de certains des marqueurs d'argumentation multiple dans des phrases relatives – constructions caractérisées par une grande complexité syntaxique, sémantique et textuelle. L'auteur montre que l'analyse de l'emploi des marqueurs argumentatifs dans ces structures permet de mieux comprendre leurs fonctions textuelles, et d'identifier les effets argumentatifs spécifiques produits par leur intégration dans les phrases relatives.

Pierre-Yves Raccah, élargissant la problématique de l'inscription langagière de l'argumentation aux mots « ordinaires », s'interroge sur les « Racines lexicales de l'argumentation : la cristallisation des points de vue dans les mots ». C'est dans le cadre d'une Sémantique des Points de Vue, inspirée de Ducrot et Bakhtine, que l'auteur propose de développer une description sémantique des unités de langue qui permette de rendre compte du rôle que ces dernières peuvent jouer dans l'argumentativité des énoncés. A partir d'un petit nombre d'exemples construits, il montre que les points de vue attachés aux mots de langue contraignent l'orientation argumentative des énoncés. Ainsi, expliquer l'acceptabilité de l'enchaînement *Pierre est riche : il doit avoir des amis* demande que l'on admette que le point de vue attaché au mot *riche* influence la signification du mot *ami*, en altérant le point de vue qui lui est habituellement associé : les amis que nous vaut la richesse sont à voir comme de « faux amis ». De nombreux exemples analogues suggèrent que certains mots imposent des points de vue lexicalisés sur ce dont on peut parler en les utilisant. Cette structuration récursive des points de vue est prise en charge, dans la Sémantique des Points de Vue ici développée, par la notion de *champ topique lexical* : les points de vue attachés aux mots de la langue peuvent ainsi être représentés soit par un champ topique élémentaire, de type $\langle X, \text{bien} \rangle$ ou $\langle X, \text{mal} \rangle$, soit par un champ topique complexe, de type $\langle X, CT \rangle$ – où l'entité X est associée à un champ topique, lui-même élémentaire ou complexe.

Raphaël Micheli, dans « Argumentation et réflexivité langagière : propositions pour l'étude de l'usage argumentatif des définitions », montre comment le sens des mots, *dans le discours*, peut être travaillé par des argumentations. Il cherche à articuler les outils descriptifs issus des recherches sur l'inscription linguistique de la réflexivité langagière dans la matérialité des discours (cf. Authier-Revuz, Julia, Rey-Debove...) à des questionnements proprement argumentatifs. Cette étude, consacrée à la définition, se penche ainsi tant sur les formes langagières qu'elle peut prendre, que sur les enchaînements argumentatifs dans lesquels elle peut entrer. Micheli reprend la distinction entre définitions descriptives (qui prétendent décrire l'usage

attesté de certains mots), dont l'évaluation se fait sur la base de leur adéquation à la réalité, et définitions stipulatoires (qui cherchent à instituer un usage non encore établi), dont l'évaluation est fonction de leur pertinence pragmatique. S'intéressant aux caractéristiques argumentatives de ces deux types de définitions, Micheli souligne qu'une définition descriptive peut être opposée à une définition stipulatoire à des fins de réfutation ; par ailleurs, la définition stipulatoire, en ce qu'elle introduit une part d'arbitraire, s'appuie souvent sur une justification argumentée de la rupture que le locuteur prétend introduire par rapport à l'usage. Ce cas illustre le premier type de rapport possible entre définition et argumentation : la définition constitue une conclusion au terme d'une argumentation – c'est ce que Micheli appelle l'argumentation *à propos* d'une définition. La justification de la définition peut être diachronique ou étymologique ; elle peut aussi s'appuyer sur une évaluation des conséquences. Dans l'autre cas de figure, il s'agit d'argumenter *à partir* d'une définition : la définition constitue alors, en elle-même, un argument. La conclusion visée par l'argumentation peut consister en *l'inscription d'un référent dans une classe* ; elle peut aussi, sur la base de l'inscription du référent dans une classe, préconiser une *attitude à l'égard du référent*. Cette étude fait écho à l'article de Pierre-Yves Raccah en ce qu'elle s'attache à la façon dont le sens des mots (présenté comme donné ou construit, selon qu'il fait l'objet d'une définition descriptive ou stipulative), peut contribuer à l'élaboration argumentative du discours. Elle ouvre aussi vers l'article de Goodwin et Cortès, en ce qu'elle cherche à saisir les rapports qui sont susceptibles d'unir la réflexivité langagière et l'argumentation.

Enfin, Jean Goodwin et Viviana Cortes, dans « Theorists' and practitioners' spatial metaphors for argumentation : a corpus-based approach », s'attachent à décrire les termes utilisés aussi bien par les spécialistes du champ que par les locuteurs « ordinaires » pour désigner des catégories argumentatives. Elles suggèrent que ce champ, très prometteur, de l'étude des désignations et commentaires méta-argumentatifs, qui cherche à explorer les théorisations spontanées de l'argumentation par une approche empirique, fondée sur des études de corpus, peut constituer un point de rencontre entre approches anglophones et approches francophones de l'argumentation. Après avoir identifié les métaphores spatiales utilisées par plusieurs théoriciens (anglophones) de l'argumentation (notamment Toulmin, Jackson, Johnson ou Govier), Goodwin et Cortes adoptent une démarche comparative et étudient la fréquence et la mise en discours de ces métaphores (*e.g., move, standpoint, lead to, advance...*) dans ce premier corpus « académique », et dans un deuxième corpus parcourant des registres variés (conversation quotidienne, discours politiques au Congrès, interactions orales en contexte universitaire, articles d'historiens). Cette étude, soulignant les convergences et les divergences dans la conceptualisation de l'activité argumentative par

les théoriciens d'une part, et par les locuteurs « ordinaires » de l'autre, montre comment un dialogue entre représentations spontanées et représentations « savantes » peut éclairer les réflexions sur l'argumentation, et permettre en particulier de mieux comprendre les écueils sur lesquels achoppe trop souvent l'enseignement de l'argumentation.

BIBLIOGRAPHIE

- ANSCOMBRE J.-C. (1995), « La théorie des topoï : sémantique ou rhétorique ? » , *Hermès* 15, 185-198.
- CHAROLLES M. (1980), « Les formes directes et indirectes de l'argumentation », *Pratiques* 28, 7-43.
- DUCROT O. (1980), *Les échelles argumentatives*, Paris, Minit.
- MAINGUENEAU D. (1994), « Argumentation et analyse du discours (Réflexions à partir de la seconde Provinciale) », *L'année sociologique*, 3e série, vol.44/1994 («Argumentation et sciences sociales, I»), 263-279.
- MOESCHLER J. (1994), « Structure et interprétabilité des textes argumentatifs », *Pratiques* 84, 93-111.
- NONNON E. (1996), « Activités argumentatives et élaboration de connaissances nouvelles : le dialogue comme espace d'exploration », *Langue française* 112 (GARCIA-DEBANC C. éd., *L'argumentation en dialogues*), Paris, Larousse, 67-87.
- PLANTIN C. (1990), *Essais sur l'argumentation. Introduction à l'étude linguistique de la parole argumentative*, Paris, Kimé.
- PLANTIN C. (1994), « Notes sur une composition », *Pratiques* 84 (SCHNE-DECKER C. éd., *Argumentation et langue*), 77-92.
- PLANTIN C. (1995), « L'argument du parallogisme », *Hermès* 15, 245-262.
- PLANTIN C. (1996), *L'argumentation*, Paris, Seuil (coll. Mémo).
- PLANTIN C. (2002), « Analyse et critique du discours argumentatif », in KOREN R. & AMOSSY R., *Après Perelman : quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques ?*, Paris, L'Harmattan, 229-263.
- PLANTIN C. (2005), *L'argumentation*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. Que Sais-je ?).